

RÈGLEMENTS ET CONDITIONS

Les présentes conditions et règlements sont complémentaires et ne limitent d'aucune façon l'application des lois canadiennes provinciales et fédérales des consommateurs et des lois ainsi que les règlements et pratiques commerciales.

1. La société n'a pas retenu ou engagé professionnellement aucun ancien employé de la fonction publique qui a mis fin à son contrat de travail avec "ITA-Agency" (i.e. Italian Trade Agency) dans les trois dernières années et qui a occupé un rôle de gestionnaire dans ladite organisation ou a détenu des pouvoirs décisionnels dans l'exécution de ses contrats ou lors de toute autre transaction au nom de l'organisation;
2. La société ne contrevient pas à ses obligations découlant de la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers (L.C. 1998, ch. 34) (LCAPE);
3. Ni vous-mêmes ni toute autre personne liée à ou ayant un intérêt dans la société est un "agent public étranger" selon la définition de la LCAPE;
4. Ni vous-mêmes ni toute autre personne au nom de la société, a donné ou a accepté de donner, ou a offert, directement ou indirectement, de prêt, récompense, avantage ou bénéfice de toute forme à toute personne liée à ITA – Italian Trade Agency ou à toute personne pour le bénéfice d'une personne liée à ITA – Italian Trade Agency, dans le but d'obtenir ou retenir des avantages dans le cadre des affaires de ITA – Italian Trade Agency; et
5. La société accepte intégralement et se conforme aux règles du Code de conduite que ITA – Italian Trade Agency a adoptées conformément aux dispositions établies par le Décret présidentiel No. 62/2013, et approuvées par la Résolution no. 249 adoptée par le conseil d'administration de ITA – Italian Trade Agency le 27 mars 2015. ITA – Italian Trade Agency considère la conformité à la LCAPE au même niveau que le Code de conduite et du Décret présidentiel No. 190/2012, et donc si la société est conforme à la LCAPE, elle est automatiquement conforme au Code de conduite et aux règlements contenus dans le Décret Présidentiel No. 190/2012.

Note: Le Code de conduite et les procédures disciplinaires adoptées par ITA – Italian Trade Agency sont disponibles sur le site web www.ice.gov.it – dans la section "Transparent Administration" - " - "General provisions" - "Acts of general application". ITA – Italian Trade Agency se réserve le droit de résilier le contrat avec la Société pour toute violation grave des règles établies par le Code, le Décret ou la LCAPE.

Date and lieu: _____

Nom et titre: _____

Signature: _____

Toronto office

480 University Ave., Suite 800,
Toronto ON, M5G 1V2
T +1 416 598.1566 F +1 416 598.1610
E-mail toronto@ice.it
Web. www.italtrade.com

Montreal office

1000 rue Sherbrooke ouest, bur. 1720 -
Montréal, QC, H3A 3G4
T +1 514 284.0265- F +1 514 284.0362
E-mail montreal@ice.it
Web. www.italtrade.com